



# Communiqué de presse

Le 13 février 2020

## Bilan 2019 du surendettement dans l'Ariège

La séance plénière annuelle de la commission du surendettement de l'Ariège s'est tenue le 13 février 2020, sous la présidence de la préfète Chantal Mauchet.

Suivant la tendance observée au plan national, le nombre de dossiers du département déposés auprès de la Banque de France enregistre une baisse en 2019. Avec 361 situations de surendettement déclarées à la Commission ariégeoise, le recul est de -19% d'une année sur l'autre, plus marqué qu'au plan national ou régional mais compensant une hausse de 8% en 2018.

Outre le niveau historiquement bas des primodépôts le fait marquant de cette évolution demeure la forte réduction des redépôts.

Le changement de nature du surendettement observé au plan national se confirme également dans le département :

- en 2019, les crédits à la consommation des ménages surendettés poursuivent leur repli désormais, 30% des ménages surendettés en Ariège n'ont pas de crédit à la consommation, 25% au niveau régional ou national

La nette réduction du nombre de situations de surendettement depuis plusieurs années, et la maîtrise du surendettement lié à l'excès de dettes à la consommation, ont pour effet de concentrer toujours plus la procédure sur des populations socialement fragiles, avec des difficultés bancaires et des fragilités sociales plus marquées dans le département de l'Ariège que celles constatées au plan national ou régional. Avec 280 dossiers pour 100 000 habitants, le taux de surendettement du département est plus élevé que la moyenne régionale Occitanie (245) ou nationale (268).

La typologie fait apparaître des caractéristiques sensiblement communes :

- près de la moitié des ménages surendettés n'a aucune capacité de remboursement (48,4% contre 48,9% en France) ;
- 56,3% des dossiers sont déposés par des personnes isolées, sans conjoint, veuf ou séparés (53% en France) ;
- les femmes représentent 49,7 % des personnes surendettées (54,3% en France) ;
- 82 % des ménages sont locataires ou hébergés (86% en France).

En charge du secrétariat de la commission et du traitement des dossiers, la Banque de France est toujours très mobilisée pour apporter de nouvelles améliorations au traitement des situations de surendettement.

Ainsi, de nouvelles mesures seront mises en place en 2020 telles que la simplification des courriers adressés aux débiteurs et l'ouverture en fin d'année d'un portail « déposants » permettant d'effectuer un dépôt de dossier en ligne. En outre, il est prévu, dans le cadre du déploiement de 250 nouveaux Points conseil budget (1 PCB déjà labellisé dans l'Ariège), d'assurer et de poursuivre la formation du personnel des associations concernées (18.000 travailleurs sociaux prévues au plan national en 2020).

Dans le même temps, la Banque de France continuera à communiquer sur les mesures de plafonnement de frais bancaires pour toutes les personnes déjà fragilisées par le surendettement afin que ces frais n'aggravent pas davantage leur situation.

Le portail [www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr) est enfin une source d'informations régulièrement actualisées pour toutes les questions en relation avec la gestion du budget d'une famille et la gestion des relations avec son banquier.



**Service départemental de la communication interministérielle**

*pref-communication @ariege.gouv.fr*

*05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86*

Twitter Facebook [www.ariege.gouv.fr](http://www.ariege.gouv.fr)



